Table des matières

Description: 2

Location:.....2

Types de modifications.....2

Deuxièmement, les conditions de modification ou de codification des données des

entreprises :.....3

Troisièmement, les conditions requises au nom de l'agent : 3

Documents requis pour le service Premièrement, les documents pour modifier

l'enregistrement des installations individuelles :.....4

Deuxièmement, les Documents pour Modifier l'Enregistrement des entreprises : 4

Procédures de renouvellement :.....6

Notes importantes : 6

Modifier le Registre des Agents Commerciaux, Courtiers et Agents Publicitaires

Description:

Modifier les données d'enregistrement des établissements individuels et des entreprises dans le registre des agents commerciaux, des courtiers et des agents publicitaires conformément à la Loi n° 120 de 1982.

Location:

Succursale Marouf

Types de modifications

- Modification du nom de marque ou de la marque déposée
- Amendement de l'adresse du siège social et du numéro de registre du commerce
- Amendement d'une entité juridique sans expiration de la personnalité juridique
- Révision du numéro fiscal ou de l'autorité fiscale
- Ajout ou suppression d'un agent ou d'un commissaire dans l'établissement individuel
- Entrée, sortie ou changement du profil d'un partenaire dans les sociétés
- Amendement de la personne ayant le droit de gérer et de signer
- Ajout ou suppression d'un gestionnaire
- Modification du capital non inférieur au minimum requis selon la Loi n° 120 de 1982

Conditions requises pour le service Premièrement, les conditions pour modifier ou codifier les données des établissements individuels :

1. 90 jours se sont écoulés depuis l'expiration de la Carte d'Enregistrement des Agents sans renouvellement de sa validité.
2. La personnalité naturelle n'a pas expiré en raison du décès de la personne concernée, de la radiation du registre du commerce ou de la suspension permanente du dossier à l'Autorité Fiscale, etc.
3. L'activité de l'agence commerciale n'a pas été retirée du registre du commerce ou de la carte fiscale.
4. Un contrat d'agence valide est joint à la carte d'enregistrement des agents.
5. Aucune décision n'a été prise par le Ministre du Commerce et de l'Industrie pour révoquer l'enregistrement de l'entreprise dans le Registre des Agents Commerciaux pour la commission d'une infraction mentionnée aux Articles 21 et 22 de la Loi 120 de 1982.

6. Le Tribunal n'a pas décidé que l'enregistrement de l'établissement dans le Registre des Agents Commerciaux doit être révoqué pour la commission d'une infraction mentionnée aux Articles 16, 17 et 18 de la Loi n° 120 de 1982.
7. Le demandeur ou l'entreprise n'a pas modifié l'une des exigences d'enregistrement dans le registre des agents commerciaux conformément à la Loi 120 de 1982.

Deuxièmement, les conditions de modification ou de codification des données des entreprises :

1. Il ne s'est pas écoulé 90 jours après l'expiration de l'enregistrement dans le registre des agents commerciaux sans renouvellement de sa validité.
2. Le registre du commerce n'a pas été effacé en raison de l'expiration de la personnalité juridique.
3. Le numéro de carte fiscale n'a pas été modifié en raison de l'expiration de la personnalité juridique.
4. L'activité commerciale de l'agence n'a pas été retirée du registre du commerce.
5. Un contrat d'agence valide est joint à la carte d'enregistrement des agents.
6. Le statut de chaque personne nommée dans le registre du commerce ou le cas de l'entreprise n'a pas changé de manière à leur faire perdre l'une des conditions d'enregistrement dans le registre des agents commerciaux conformément à la Loi 120/1982.
7. Le capital de l'entreprise ne doit pas être inférieur au minimum requis (20 000 livres) conformément à la Loi 120/1982.
8. Aucune décision ou jugement n'a été rendu pour révoquer l'enregistrement de l'entreprise dans le Registre des Agents pour la commission d'une infraction à la Loi n° 120/1982 et ses règlements d'application.

Troisièmement, les conditions requises au nom de l'agent :

1. Doit être de nationalité égyptienne
2. Doit être un agent sous un pouvoir notarié officiel certifié du cadastre
3. Si le représentant du demandeur commercial est un fonctionnaire, un membre d'un organisme public, d'une institution publique ou d'une unité de gouvernement local, l'employeur doit accepter que le demandeur agisse en son nom devant l'Autorité. Si l'approbation n'est pas obtenue, la (GOEIC) notifiera l'employeur.

Documents requis pour le service Premièrement, les documents pour modifier l'enregistrement des installations individuelles :

1. Présenter la demande de modification des agents commerciaux, signée par la personne concernée devant l'employé compétent, l'agent ou le commissaire.
2. Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport du demandeur de modification et l'original pour vérification.
3. Un extrait officiel récent du registre du commerce, valide après avoir marqué les modifications.
4. Une copie de la carte fiscale confirmant les modifications, à condition que ses données soient à jour et conformes aux données du registre du commerce, et l'original pour vérification.
5. Document de données fiscales montrant la description complète de l'activité dans le registre du commerce. Note : En cas de modification du capital, une copie de la carte fiscale et le document de données ne sont pas requis.
6. Si le demandeur est un agent ou un commissaire de l'établissement, les documents suivants sont requis :
    - Pouvoir notarié authentifié du registre immobilier avec accès à l'original, ou l'original d'une autorisation signée devant l'employé compétent ou la validité d'une signature de la banque.
    - Copie de la Carte Nationale d'Identité de l'Agent ou du Commissaire.
    - Formulaire de Confirmation de Procuration (si le demandeur est un agent).
    - Si employé par le gouvernement, les organismes publics, les institutions publiques ou les unités de gouvernement local :
        - Une lettre de l'employeur indiquant qu'il n'y a aucune objection à ce que l'employé agisse au nom d'un tiers est requise. Si l'approbation n'est pas fournie, la (GOEIC) notifiera l'employeur.
    - Si l'adresse du siège de la société est changée d'un gouvernorat à un autre :
        - Les documents précédents doivent être soumis en plus du Certificat de Radiation de l'ancien Registre du Commerce.

Deuxièmement, les Documents pour Modifier l'Enregistrement des entreprises :

1. Présenter la demande de modification des agents commerciaux, signée par la personne concernée devant l'employé compétent, l'agent ou le commissaire.

2. Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport du demandeur de modification et l'original pour vérification.
3. Un extrait officiel récent du registre du commerce, valide après avoir marqué les modifications.
4. Une copie de la carte fiscale confirmant les modifications, à condition que ses données soient à jour et conformes aux données du registre du commerce, et l'original pour vérification.
5. Document de données fiscales montrant la description complète de l'activité dans le registre du commerce.
6. Remarque : En cas de modification du capital, une copie de la carte fiscale et le document de données ne sont pas requis.
7. Si le demandeur est un agent ou un commissaire de l'établissement, les documents suivants sont requis :
    - Pouvoir notarié authentifié du registre immobilier avec accès à l'original, ou l'original d'une autorisation signée devant l'employé compétent ou la validité d'une signature de la banque.
    - Copie de la Carte Nationale d'Identité de l'Agent ou du Commissaire.
    - Formulaire de Confirmation de Procuration (si le demandeur est un agent). d. Si employé par le gouvernement, les organismes publics, les institutions publiques ou les unités de gouvernement local :
        - i. Une lettre de l'employeur indiquant qu'il n'y a aucune objection à ce que l'employé agisse au nom d'un tiers est requise. Si l'approbation n'est pas fournie, la (GOEIC) notifiera l'employeur.
8. Si l'adresse du siège de la société est changée d'un gouvernorat à un autre : Les documents précédents doivent être soumis en plus du Certificat de Radiation de l'ancien Registre du Commerce.
9. Dans le cas d'un partenaire solidaire, de membres d'un conseil d'administration ou de directeurs nommés, de modification du statut d'un partenaire à solidaire, ou de modification de la personne ayant le droit de gérer, signer, ou modifier le Président du Conseil d'Administration : Les documents de 1 à 8 doivent être complétés par les éléments suivants :
    - Extrait officiel d'un acte de naissance ou une copie du certificat de service militaire. Remarque : Si la personne est d'origine étrangère, cela doit être expliqué par un acte de naissance dix ans après l'acquisition de la citoyenneté.
    - Formulaire d'enregistrement de l'entreprise pour le registre des agents commerciaux signé devant l'employé compétent ou la validité de la signature par la banque.

- Décision d'acceptation de la démission ou de fin d'emploi si la personne était un ancien employé du gouvernement, d'un organisme public, d'une institution publique, d'une unité de gouvernement local, d'une entreprise du secteur public ou du secteur des affaires publiques, qui a deux ans.

10. Si un partenaire fiduciaire ou des détenteurs de parts entrent : Les documents de 1 à 8 doivent être complétés par les éléments suivants :
    - Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport et l'original pour vérification.
    - Extrait officiel d'un acte de naissance ou une copie du certificat de service militaire. Remarque : Si la personne est d'origine étrangère, cela doit être expliqué par un acte de naissance dix ans après l'acquisition de la citoyenneté.

Procédures de renouvellement :

1. Prendre un rendez-vous via le site web de la (GOEIC). Veuillez consulter les instructions d'utilisation lors de la prise de rendez-vous.
2. Présenter les documents requis conformément aux dispositions de la Loi n° 120 de 1982.
3. Vérifier les documents requis.
4. Entrer les données de la carte d'agence.
5. Déterminer la valeur des frais via la fenêtre de réception des demandes.
6. Payer les frais à la trésorerie de la (GOEIC) en utilisant une carte bancaire.
7. Effectuer un audit financier et technique.
8. Le demandeur vérifie la carte avant l'emballage et la réception.
9. Emballage et remise.

Notes importantes :

1. Obtenir les formulaires de documents uniquement sur le site web de la (GOEIC).
2. Pour savoir comment prendre un rendez-vous via le site web de la (GOEIC), veuillez entrer le lien.
3. Un droit de timbre d'une livre pour les droits de timbre + droit de timbre pour le développement des ressources sur la procuration.
4. Si la personne concernée ou celle ayant le droit de gérer et de signer se trouve hors du pays et délègue son représentant légal pour demander la prestation à la (GOEIC), une procuration délivrée par une autorité étrangère doit être certifiée

par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.

5. Les déclarations personnelles ne peuvent pas être signées par ceux qui agissent au nom de l'agent. En cas de voyage de la personne qui remplit les déclarations à l'étranger, les déclarations et une copie du passeport doivent être authentifiées par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger.

6. La validité des déclarations est de 3 mois - Même un deuxième agent est accepté - La validité de l'autorisation est de 3 mois.

7. Si le représentant du demandeur commercial est un fonctionnaire, un organisme public, une institution publique ou une unité de gouvernement local, la carte de l'agence ne sera pas remise jusqu'à ce que l'employeur ait été informé.

8. Référence est faite au nombre de contrats enregistrés, au certificat de données de l'agence et aux produits dans la carte du registre des agents (S14).

9. Le Certificat de Données et de Produits de l'Agence inclut :

    - Données de l'agent : Nom - Numéro d'enregistrement dans (S14) - Date de validité de l'enregistrement - Numéro d'enregistrement fiscal

    - Données du mandant : Code d'enregistrement (Numéro d'authentification de l'ambassade ou du consulat) - Entité d'inscription - Nom et Nationalité - Numéro d'enregistrement du contrat - Dates de début et de fin du contrat - Validité du contrat (Définie, Renouvelée automatiquement) - Produits sous contrat

10. L'existence d'un contrat d'agence valide sur la carte du registre des agents commerciaux est une condition de maintien de l'enregistrement dans le registre des agents commerciaux.

11. En cas d'un seul contrat d'agence valide sur la carte du registre des agents commerciaux pour une période de validité inférieure à 5 ans, la validité de l'enregistrement dans le registre des agents commerciaux est liée à la date d'expiration de ce contrat jusqu'à l'ajout d'autres contrats d'agence.

12. Après la modification du contrat et pour démarrer l'activité de l'agence dans ce contrat, les données des clients avec les douanes doivent être mises à jour depuis l'ordinateur des douanes Auto Customs à l'aéroport du Caire.

13. Veuillez éviter les violations de la loi 120/1982 et des règlements n° 342 de 1982 auxquels vous avez décidé de vous engager par des déclarations personnelles.